

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 10 novembre à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le 3 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Françoise RAOULT, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Ronan PRUD'HOMME, Olivier LE BRAS, Martine RECEVEUR, Armelle CAROFF-BLOC'H, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Marc MADEC, Hélène RUMEUR, Yvon POULIQUEN, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Florence CHARLOU, Thierry BOURGOIN, Sophie GALLOUEDEC, Jocelyne PROUFF, Jean-Pierre CHEVER, Jean-Pierre MAZE.

Absents excusés : Jacques POULIQUEN (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Pierre-Antoine DEAL, Marie-Aude LE BORGNE (pouvoir donné à Florence CHARLOU), Yves ROLLAND, Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Mickaël DOSSAL, Nicolas LOZAC'H (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Erwan PIERRE (pouvoir donné à Françoise RAOULT).

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 26 Votants : 31 Quorum : 17

Sébastien NORMAND a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel des membres présents.

D'après l'ordre établi sur la liste, M. Jacques POULIQUEN devait être élu le secrétaire de séance. Etant absent, M. Erwan PIERRE lui succédait. Ce dernier étant absent également, c'est M. Sébastien NORMAND qui a été élu secrétaire de séance.

M. Yvon POULIQUEN donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2016 auquel il apporte une petite correction concernant le rapport annuel 2015 relatif au prix et la qualité du service public de la desserte en eau potable du syndicat des Eaux de la Penzé.

En effet, en bas de la page 4 du compte-rendu il faut lire « Le syndicat a, dans ses derniers investissements, changé la canalisation d'eau dans l'avenue de Ker Izella ».

A l'issue de cette lecture, Mme le Maire apporte quelques éléments d'informations sur :

- Le rapport 2015 de la crèche Ti Ar Bleizig => une place de crèche a été financée par la commune extérieure de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. Suite à la création de la commune nouvelle, Mme le Maire a proposé cette place aux communes voisines telles que Plounéour Ménez, Sainte-Sève et Guiclan. Pas de réponse de Saint-Sève et Plounéour Ménez et la commune de Guiclan a voté contre lors de son dernier conseil municipal.
- Le pôle médical => l'acte notarié a été signé le mercredi 9 novembre 2016. Lors du Généralist Dating, 28 communes étaient présentes.

La correction apportée et les précisions ayant été données, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité

OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE CODE CM161101

Avant de présenter la charte, M. Ronan PRUD'HOMME précise que le groupe travail avait la volonté de réaliser une charte qui guide les acteurs du territoire et qui laisse la possibilité d'évoluer sans restriction. C'est une charte différente des chartes réalisées dans d'autres communes. Elle est synthétique (document sur une seule feuille), colorée où figurent les grands axes de circulation de la commune nouvelle.

Ces précisions étant apportées, M. Ronan PRUD'HOMME donne lecture de la charte.

Dans la continuité des nombreux partenariats qui unissaient déjà les communes depuis plusieurs années, les collectivités de SAINT-THEGONNEC et LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC ont réfléchi ensemble à un avenir commun qui s'est traduit par la mise en place de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016.

La charte de la commune nouvelle SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER vise à guider les acteurs du territoire à travailler dans le respect et l'égalité des deux communes historiques et de leurs habitants pour les générations futures.

Considérant l'élaboration d'un projet de charte de la commune nouvelle qui permette de :

- Favoriser le développement de l'économie
- Porter des projets à vocation sociale
- Travailler à conforter le dynamisme et la richesse du tissu associatif
- Saisir les opportunités futures

La commune nouvelle, dans cette charte s'engage à :

- Promouvoir le développement équilibré du territoire dans le respect des intérêts des habitants des deux communes historiques et d'une bonne gestion des deniers publics
- Favoriser le maintien des services publics de proximité
- Mutualiser ses équipements et son personnel
- Préserver et valoriser son patrimoine bâti historique et ses espaces naturels

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les dispositions de la charte portant organisation de la commune nouvelle**
- **DIT que cette charte aura valeur d'engagement moral pour les élus de la commune nouvelle.**

OBJET : ETUDE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE CODE CM161102

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit d'un budget de départ qui sera amené à évoluer. Seuls figurent les éléments dont on est sûr aujourd'hui à savoir l'acquisition du bâtiment, l'estimation du coût des travaux et les subventions ainsi qu'un emprunt de 100 000 €. Il n'y a pas de section de fonctionnement pour le moment. Il y avait obligation de créer un budget pour permettre l'achat du bien.

Le budget ainsi présenté a été vu en commission des finances le 7 novembre 2016 et adopté par l'ensemble des membres de la commission.

Arrivée en cours de séance de M. Pierre-Antoine DEAL.

Madame le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2016 du budget annexe du commerce de proximité, sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 400 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 : 40 000,00
Chapitre 23 : 360 000,00

Recettes

Chapitre 13 : 300 000,00
Chapitre 16 : 100 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 du budget annexe du commerce de proximité.

OBJET : ACQUISITION DES LOCAUX DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM161103

Arrivée en cours de séance de Mme Marie-Aude LE BORGNE.

Madame le Maire précise que le budget du commerce de proximité étant adopté, il faut à présent délibérer pour l'acquisition du bâtiment.

Madame le Maire rappelle les enjeux du commerce de proximité au sein du second pôle urbain de la commune nouvelle. Ce dossier a, à plusieurs reprises, été évoqué par le Conseil Municipal de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC et également, depuis le 1^{er} janvier 2016, par le Conseil Municipal de la commune nouvelle.

Ainsi, à ce stade du dossier, Mme le Maire propose à l'assemblée l'achat de la propriété de Monsieur Yvon KERIEL et Madame Maryline LAVALLEE, représentée par Maître Paul-Henri SORET, agissant en qualité de mandataire liquidateur. Cette propriété, située sur la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC est ainsi désignée :

- Une portion de chemin servant d'accès, cadastrée à la section A sous le numéro 1687, d'une contenance de 48 ca, se trouvant au lieu-dit « Kerambloch »
- Un immeuble à usage de commerce et d'habitation et un terrain, cadastrés à la section A sous les numéros :
 - 503, d'une contenance de 3 a 43 ca, situé 6, Place de l'église
 - 1686, d'une contenance de 25 ca, situé 2, rue de Kerambloch
 - 1690, d'une contenance de 3 a 67 ca, situé 2, rue de Kerambloch.Le tout d'une contenance totale de 7 a 35 ca.

Mme le Maire indique que le prix de vente est de 30 000 € hors frais de notaire et propose donc l'acquisition de la propriété aux prix demandé par les vendeurs. Elle rappelle que le Conseil Municipal de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC avait, lors de sa séance du 10 octobre 2014, émis une proposition dans ce sens.

Monsieur Thierry BOURGOIN prend la parole et demande à ce que soit annexé au présent compte-rendu le document suivant dont il donne lecture à l'assemblée :

« Mot de l'opposition concernant l'acquisition du local « le Maryvon » par la commune :

Nous tenons à exprimer ici notre point de vue car il nous semble important d'apporter les précisions sur notre proposition :

- *Si, sur le principe, la revitalisation de la commune dans tous ses points géographiques nous semble essentielle, nous souhaitons rester attentifs à l'utilisation des fonds publics.*
- *L'acquisition du local « le Maryvon » nous semble compatible avec l'état actuel de la réserve foncière de la commune, étant donné qu'un certain nombre de bâtiments « dorment » actuellement (plusieurs maisons acquises et non utilisées, les granges derrière la mairie, etc...).*
- *La destination qui nous est proposée aujourd'hui pour ce local est louable en vue de la revitalisation de la commune, et si cette destination devait être modifiée faute de partenaires fiables et viables, la commune pourrait reclasser ce bâtiment en salle des associations ou autre destination permettant à chacun de s'approprier un lieu important pour les habitants.*
- *Néanmoins, ce qui nous préoccupe ici est plus le montant prévisionnel des travaux (400 000 €). Si nous avons bien compris qu'il s'agit actuellement d'un montant estimatif, ce qui nous semble surprenant, c'est qu'alors que la commune fait très souvent appel à des bureaux d'études pour différentes missions, la remise en état de ce local ne fasse pas l'objet de devis plus précis.*
- *Si, comme vous nous l'indiquez, le montant définitif ne peut être connu qu'après la décision finale du futur porteur de projet, il n'en reste pas moins que ce local nécessite un minimum de travaux et que plusieurs options peuvent être étudiées*
 - . avec ou sans restauration,*
 - . avec ou sans logement de fonction,*
 - . avec ou sans gîte ou chambre d'hôtes.*
- *Vos arguments sur le fait que la commune bénéficiera de subventions nous laissent songeurs car pour rappel, les subventions viennent de fonds publics et de ce fait, c'est donc bien de l'argent des contribuables (qu'ils soient Locaux ou Nationaux, voire même Européens). En période de crise, il nous semble surprenant que ce point ne soit pas plus pris en compte. »*

Suite à cette intervention, Mme le Maire répond qu'à Loc-Eguiner c'est du « Maryvon » dont on a besoin. Elle précise également que le total des subventions est très intéressant et que si nous ne les réclamions pas d'autres collectivités en profiteraient à notre place.

Madame Françoise RAOULT ajoute que le FIA (Finistère Ingénierie Assistance) a été sollicité pour l'étude du dossier mais il est en attente de connaître le porteur du projet suivant la destination qui sera envisagée ultérieurement pour affiner son estimation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition des biens précités aux propriétaires M. Yvon KERIEL et Mme Maryline LAVALLEE, moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS et mandate Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE MORLAIX COMMUNAUTE – EXERCICE 2015

CODE CM161104

Après avoir indiqué que le rapport d'activités 2015 de Morlaix Communauté est consultable en mairie, Madame Françoise RAOULT donne les principaux éléments du rapport d'activités.

Madame Françoise RAOULT a fait une présentation synthétique mais complète du rapport d'activités et a exposé les principales réalisations ou/et grands projets devant constituer une clé importante du développement et de l'attractivité du territoire de Morlaix communauté.

Les principales réalisations de l'année ou en cours, par pôle, sont :

- Pôle développement économique, Tourisme :
 - o Bilan foncier économique : 6 opérations foncières (Plouigneau, Ste Sève et Pleyber-Christ)
 - o Soutien à la création et au développement des entreprises au titre de l'aide au commerce en milieu rural (5), au titre d'opérations commerciales portées par des Unions Commerciales (6)
 - o Le Pays de Morlaix a financé 25 entreprises de Morlaix Communauté dont 4 NACRE (demandeurs d'emploi) soit plus de 80 emplois directs créés ou maintenus
 - o Subvention de 64 434 € labélisée par les pôles de compétitivité (ex Bosh)
 - o Soutien au monde agricole => aides installation jeunes agriculteurs, investissement (algues vertes), subventions pour Agrifête, aides accordées à des structures comme l'ADESS ou Chrysalide
 - o Bourse de l'immobilier d'entreprise et offres immobilières (63 sur le site au 31/12)
 - o Subventions allouées 973 000 € dont 846 000 € à la Maison du Tourisme
 - o Maison Penanault : 680 personnes ont suivi les visites guidées, 200 scolaires et 3 expositions temporaires
 - o Montant taxe de séjour : 190 000 €
- Enseignement supérieur :
 - o 788 étudiants, 13 formations d'enseignement supérieur dont IUT Gaco Art, 60 logement étudiants à Ty Dour
 - o Le coût de l'extension et de l'équipement de l'IUT s'élève à 4,7 millions d'euros.
 - o 2 400 heures en clauses insertion sociale
- Pôle cohésion sociale, jeunesse, atelier santé ville, cyber-base et habitat :
 - o 323 000 € de subventions attribuées à 24 associations dont 120 000 € à Don Bosco
 - o 88 000 € versés dans le cadre du contrat de ville (21 projets)
 - o 28 780 € versés aux structures petite enfance (horaires élargis)
 - o Les clauses d'insertion : 28 opérations, 70 participants et plus de 22 000 heures de travail
 - o 1740 jeunes ont bénéficié du dispositif «jeunes et mobiles»
 - o 3000 jeunes ont participé à des actions collectives (150 partenaires mobilisés)
 - o 18 068 € de subventions attribuées aux associations pour des projets de prévention et/ou de soutien à l'accès aux soins des publics fragilisés
 - o 3238 visites à la Cyber-Base (+27% de fréquentation)
 - o 45% des usages sont liés à la recherche d'emploi, 38% à la formation
 - o 67 nouveaux logements, 405 logements sociaux en réhabilitation, des travaux de gains énergétiques (168 logements), travaux (48 logements) pour le maintien à domicile

- Pôle culture, patrimoine et manifestations culturelles et sportives :
 - o 621 000 € ont été attribués soit 28 associations dans le spectacle vivant, les cinémas Art et Essai, la musique, l'accès aux œuvres d'art et à toute culture, la culture bretonne, l'accès à la culture pour tous => exemples « Rues en scène » et le parcours culturel de l'élève
 - o Animations proposées lors des journées du patrimoine
 - o Aides octroyées en soutien dans des actions d'animation et de médiation culturelle comme le Musée du Loup
 - o 128 000 € de subventions pour 31 associations sportives
 - o Soutien au centre de médecine sportive (530 consultations)
- Pôle environnement, mobilité, travaux :
 - o Photovoltaïque : 102 000 € de recettes, plus de 28 000 € de subventions versées, 450 tonnes de bois plaquettes (espace aquatique)
 - o Mobilité, transport et voirie => 6,4 millions € de budget de fonctionnement. 580 000 € en investissement, 960 900 voyages comptabilisés dont 903 000 sur les lignes régulières et scolaires
 - o Travaux et VRD => construction de l'IUT, 4^{ème} trémie sur le site de traitement des ordures ménagères à Kérolzec, missions assistance d'ouvrage commune de Guimaëc (restauration d'une salle) et Saint-Jean du Doigt (aménagement de bourg)
 - o Mission PEM => 15,8 millions € dont 4.1 à la charge de Morlaix Communauté
 - o SPANC => 9650 installations. Périodicité des contrôles fixée à 6 ans pour une redevance de 116 €
 - o Collecte et valorisation des déchets => Actions de prévention et sensibilisation aux gestes de tri, premier forum ZDZH (zéro déchet, zéro gaspi)
- Pôle aménagement de l'espace :
 - o Equipements communautaires comme l'espace aquatique
 - o Urbanisme : création cellule d'application des droits des sols au 1^{er} juillet (273 permis de construire)
 - o Transfert PLU i-H
 - o Mer et littoral : 2.5 millions € réhabilitation de l'écluse dont 814 000 € de la Région et 173 000 € du Département
 - o Espaces naturels et cadre de vie : 578 ha d'espaces naturels
- Pôle ressources humaines et communication :
 - o 158 fonctionnaires répartis sur l'ensemble des 6 pôles avec une prépondérance sur l'environnement (85 personnes)
 - o Communication : budget de 433 000 €, 33 800 foyers reçoivent le Bro Montroulez, 500 nouveaux arrivants sur le territoire

De la page 60 à 75, un rapport exhaustif sur le service Collecte et Valorisation des Déchets (rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets depuis le nouveau décret du 30 décembre 2015). C'est une obligation donnant la lisibilité sur les filières, le service aux habitants et les dispositifs de réduction des déchets : 1.9 millions € d'investissement réalisé, 8.3 millions € en fonctionnement.

Monsieur Marc MADEC remercie Mme Françoise RAOULT pour son rapport et apporte quelques remarques concernant les algues vertes en précisant que toutes les actions menées dans des espaces précis et notamment le bassin de la Penzé n'ont pas eu de retour sur les interrogations posées. Il déplore que ces actions ne soient pas assez reconnues par les institutions.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNDICAT DES EAUX DE COMMANA – EXERCICE 2015, CODE CM161105

Avant de présenter le rapport annuel 2015, Mme Françoise RAOULT, Vice-Présidente du Syndicat des Eaux de Commana, offre, en guise de clin d'œil, une bouteille d'eau de Loc-Eguiner à M. Yvon POULIQUEN, Président du Syndicat des Eaux de la Penzé.

Puis, après avoir indiqué que le dossier complet du rapport annuel 2015 sur l'eau du syndicat des eaux et de l'assainissement de Commana est consultable en mairie, Mme Françoise RAOULT donne les éléments du rapport.

Préambule : Historique

Mme Françoise RAOULT rappelle que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Commana a été constitué le 12 juillet 1956, englobant les communes de Commana, Plounéour-Menez et Loc-Eguiner-St-Thégonnec. L'installation s'est faite le 21 janvier 1957.

L'objet du Syndicat était à l'origine l'étude et la réalisation des travaux nécessaires à l'alimentation en eau des communes adhérentes.

En 1968, la commune de Guimiliau adhère au Syndicat ; en 1971, la commune de Plounéour-Menez se retire, enfin en 1990 le Syndicat devient Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement, son objet est complété par la recherche et la mise en œuvre de travaux de captage et de production d'eau de toute nature, des travaux nécessaires à la distribution d'eau, à l'évacuation et au traitement des eaux usées.

En 1992, le Syndicat fournit de l'eau à la SEMA (Société des Eaux des Monts d'Arrée) pour l'embouteillage.

Depuis 1996 le siège social est situé au 27 cité du Douric à Commana.

Depuis 2005, seul l'assainissement collectif relève de la compétence du Syndicat.

Dans le cadre de la loi NOTRe, 2 incidences directes en découlent : la première volontaire le 23 décembre 2015 avec création de la commune nouvelle St-Thégonnec Loc-Eguiner et l'autre de par la loi : dissolution du syndicat en 2020

Ce rapport se décompose en 2 parties : le service Eau et le service Assainissement.

L'Eau :

Les ressources :

- Les captages Est et Ouest de Restancaroff
- Les captages de Ty-Roz, du Roudour, regroupés à la station de Touloulan.
- Les productions sont les suivantes 64 276m³ pour Restancaroff et 73 477m³ pour Touloulan

Globalement 106 490 m³ sont facturés.

En 2015, les travaux sur le nouveau captage du Roudour ont débuté ainsi que les procédures d'acquisitions/indemnisations.

Les indicateurs financiers :

Tarifs 2015 : augmentation de 2% abonnement et consommation

- PAC : Participation pour l'Assainissement Collectif 856.80 €
- TRE : Taxe de Raccordement à l'Egout 856.00 €

Section de fonctionnement : recettes à hauteur de 361 000.00 €, dépenses 255 000.00 €

Section d'investissement : recettes 93 000.00 €, dépenses 255 000.00 € auquel s'ajoute l'excédent précédent ; globalement plus de 418 000.00 €

Le prix de l'eau pour 120m³ : 296.80 € dont abonnement 87.42 €

Un certain nombre de travaux ont été réalisés en régie.

L'usine d'Eau Roxane ex SEMA consomme un peu moins de 40 000m³ pour une facturation à hauteur de 18 000.00€.

L'assainissement :

Les abonnés :

Le Syndicat compte 612 abonnés en assainissement dont 61 sur la partie éguinéerienne.

Les stations d'épuration :

Il y a 2 stations d'épuration, l'une à Guimiliau regroupant Guimiliau et Loc-Eguiner (à noter que précédemment à Loc-Eguiner, c'était un système de lagunage) et l'autre à Commana.

A Guimiliau, les volumes provenant de Loc-Eguiner représentent en moyenne sur l'année 18m³/jour soit 24% reçu. Sur Commana une réflexion doit être engagée pour la mise aux normes de ces lagunes.

Indicateurs financiers :

Fonctionnement : solde à 68 534.18 €,

Investissement : solde négatif de 200 215.00 €

Le prix : 234.85€/an dont 60.27€ pour l'abonnement.

Mme le Maire remercie Françoise RAOULT pour cette présentation.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE MORLAIX COMMUNAUTE (SPANC) – EXERCICE 2015

CODE CM161106

Conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morlaix Communauté a adopté, par délibération du 12 septembre 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015.

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement non collectif par la commune à la communauté d'agglomération, ce rapport est également présenté à l'assemblée.

Monsieur Marc MADEC donne lecture du rapport annuel 2015.

Il n'y a pas eu de variation importante. C'est une évolution stable. M. Marc MADEC souligne que ces contrôles réguliers assurés par le SPANC ont permis de gommer petit à petit les installations non conformes. La situation aujourd'hui est nettement meilleure avec 20% seulement de dispositifs non satisfaisants.

Le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif est de 489 sur le territoire de la commune nouvelle dont 55 % satisfaisant avec réserves, 20 % satisfaisant et 20 % non satisfaisant.

Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2017 – RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

CODE CM161107

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'un recensement de la population va être effectué **du 19 janvier au 18 février 2017**, sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Elle rappelle que des chiffres du recensement dépendent les dotations de l'Etat c'est pour cette raison que le recensement doit être de qualité et au plus proche de la réalité.

Madame le Maire précise que pour le recensement 2012, une délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2011 a été prise pour la création de 5 postes d'agents recenseurs qui n'ont pas été supprimés à la fin de l'opération de recensement.

Les conditions étant modifiées pour ce nouveau recensement en raison, notamment de la commune nouvelle, il convient de supprimer ces 5 postes pour lesquels aucun suivi n'a été réalisé depuis le dernier recensement.

En contrepartie, il est proposé la création de 6 postes d'agents recenseurs pour assurer les opérations de recensement en 2017 en indiquant une date de début et une date de fin.

Pour encadrer ces agents recenseurs, M. Jean-Jacques AUDEMARD a été nommé, par arrêté du Maire, coordonnateur communal d'enquête et bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions, en conservant sa rémunération habituelle. Mme le Maire informe, à ce titre, que la compensation de ce détachement sera assurée par le recrutement d'un CDD à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal définira, lors de sa prochaine séance, les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de procéder à la création de 6 emplois d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2017,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE la proposition de suppression de 5 postes d'agents recenseurs créés en 2011**
- **APROUVE la proposition de création de 6 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2017**
- **MANDATE Mme le Maire pour procéder au recrutement des 6 agents recenseurs**

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT UNIQUE RELATIF A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION, CODE CM161108

Dans le cadre de la poursuite de l'organisation des services de la commune nouvelle, Mme le Maire propose de s'engager dans la démarche de mise en œuvre du document unique, relatif à la prévention des risques professionnels.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a obligation pour les collectivités de mettre en place le document unique et précise que sa mise en œuvre se fera sur un an avec l'accompagnement et le soutien du centre de gestion du Finistère sur toute la durée de son élaboration.

Mme le Maire informe également l'assemblée que les services de l'Etat incitent les collectivités, via le versement d'une subvention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui s'élève aujourd'hui à 40%, à mettre en œuvre ce document unique.

Pour l'accompagnement des services, elle suggère la création de la fonction d'assistant de prévention, qui serait attribuée, par arrêté, au responsable des services techniques.

M. Stéphane LOZDOWSKI rappelle brièvement la définition du document unique et précise qu'un agent de prévention manquait sur la commune. Le travail est conséquent mais il est basé sur le volontariat. M. Ronan GOURMELON, responsable des services techniques, a les compétences requises pour assurer cette fonction. Il ajoute que cette démarche a été validée par la commission.

Mme Françoise RAOULT ajoute également que le document unique est d'autant plus nécessaire qu'il y a différents sites sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Vu les délibérations antérieures des conseils municipaux des communes déléguées relatives à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité.

DIT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un (des) agent(s) de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION A LA CNRACL – DEMARCHE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DOCUMENT UNIQUE) CODE CM161009

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier. A ce titre, le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Elle propose ainsi à l’assemblée la réalisation d’une démarche de prévention sur le thème de l’évaluation des risques.

Le temps mobilisé par l’ensemble des acteurs autour de la démarche est estimé à 26 jours. Le devis du CDG29 retenu par la commission s’élève à 8289.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l’évaluation des risques professionnels.
- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer les pièces s’y rapportant.

OBJET : REGULARISATION FONCIERE AU LIE-DIT « GUERBIGUET » - COMMUNE DELEGUEE DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC CODE CM161110

Mme Françoise RAOULT expose au conseil municipal une proposition de régularisation foncière au lieu-dit « Guerbiguet » au sein de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC. Cette régularisation déjà présentée en commission permettrait d’acter, sur le plan cadastral, la situation actuelle sur site de la voie communale.

Ainsi, M. et Mme JAFFRENOU Rémi et Marie-Louise proposent de céder gratuitement les parcelles cadastrées à la section A sous les numéros 1575 et 1577 à la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, d’une surface respective de 3 a 70 ca et 58 ca.

Mme le Maire propose d’accepter cette cession gratuite, la commune prenant en charge les frais (acte notarié...) nécessaires à la régularisation et précise qu’il n’y aura pas de bornage à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition aux conditions définies et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’avancement du dossier.

OBJET : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU CYCLONE AYANT TOUCHE HAITI CODE CM161111

Habituellement sollicitée lors de catastrophes naturelles par les associations caritatives et considérant les dramatiques conséquences du cyclone MATTHEW ayant atteint HAITI, dans sa partie sud, Mme le Maire propose à l’assemblée délibérante que la commune s’associe au mouvement de solidarité par le biais de la société des Frères de Saint-Jacques ayant son siège à GUICLAN. Les Frères de Saint-Jacques ont décidé de mener une action de solidarité permettant la réhabilitation ou la reconstruction de maisons ou bâtiments communautaires (écoles...) détruits dans le cadre du cyclone.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal, décide d’apporter son aide à HAITI en versant la somme de 600 euros à la société des Frères de Saint-Jacques (don ouragan) de GUICLAN.

12 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire :

- Travail sur le document unique
- Planification des 3 salles communales. Il y a déjà 65 réservations pour 2017

Commission voirie :

- Réunion de commission programmée le 16/11/2016 à 20 h
- Travaux avenue de Ker Izella : l'enrobé sera terminé aujourd'hui
- Rue de Chapellendy : les travaux sur les trottoirs ont débuté

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Visite des bâtiments du « Maryvon »
- Deux dossiers de candidature ont été déposés à la CCI sur 9 retirés
- Présentation de la charte commune nouvelle

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture :

- Commission prévue le 17/11/2016

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication :

- Logo + charte graphique chez l'imprimeur

Projet d'école :

- Dossier suit son cours

Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et naturel :

- Démarrage timide du jardin partagé mais il y a des candidats

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires :

- Réunie le 8/11/2016
- Prochaine commission le 24/11/2016
- DSP centre de l'enfance en cours à soumettre au prochain conseil

Commission action sociale, CCAS et logement : Réunie le 7/11/2016

- Goûter de Noël des Anciens aura lieu le 6/12/2016. La commission a opté pour les cadeaux suivants cette année : calepin + stylo avec logo pour tous + une bouteille de vin pour les hommes et une boîte de chocolats pour les femmes.
- Collecte de denrées alimentaires les 24-25 et 26/11/2016 au magasin UTILE destinée uniquement aux bénéficiaires de la banque alimentaire de la commune.
- Dons versés au CCAS pour un total de 1620.70 € répartis ainsi =>
 - 900 € dons pour la récupération de bois suite à l'élagage des fossés. Remerciements aux bénévoles qui ont coupé, débité et préparé le bois prêt à livrer.
 - 720.70 € suite à l'exposition « les Automnales ». Très belle exposition, riche en œuvres. Courrier envoyé à M. Roland PAINCHAUD et les exposants en remerciements.
- Don de pommes d'un particulier pour redistribution aux bénéficiaires de la banque alimentaire.
- Commission logement le mardi 15/11/2016. Huit logements sociaux d'Habitat 29 au lotissement de Penn Ar Park.
- Les huit logements se décomposent comme suit =>
 - Un T5
 - Trois T4
 - Quatre T3
 - La remise des clés est prévue pour le 6/02/2017 à 9 heures.
- Arrivée de la famille syrienne le 30/11/2016. Elle est composée de 4 personnes dont 2 garçons de 4 et 1 an. Ils seront hébergés provisoirement à la maison PICHON. M. Thierry BOURGOIN intervient pour signaler qu'il a visité la maison PICHON et il trouve qu'elle n'est pas conforme, notamment la salle de bain, à accueillir une famille avec des enfants en bas âge.

M. Ronan PRUD'HOMME répond que depuis sa visite, des travaux ont été réalisés en régie par les services techniques (chaudière – peinture – faïence – isolation).

Mme Martine RECEVEUR ajoute que Mme MANDIN Catherine, chef du service du Pôle Etranger à l'association COALIA a également visité les lieux et trouve le logement tout à fait correct et adapté à l'accueil de cette famille.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

-Mme le Maire informe le conseil municipal que le rapport sur les zones humides est arrivé et qu'il est consultable en mairie.

-Cérémonie du 11 novembre 2016 sur la commune déléguée de Saint-Thégonnec :

- 10 h 15 => rassemblement
- 10 h 30 => cérémonie religieuse suivie du dépôt de gerbe
- Pot à l'issue

-Cérémonie du 12 novembre 2016 sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec

- 17 h 45 => rassemblement
- 17 h 00 => cérémonie religieuse suivie du dépôt de gerbe
- Pot à l'issue

-Démenti du journal sur l'interdiction des manifestations dans les écoles suite à l'article du maire de Morlaix.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bon commande du 4/11/2016 Acquisition véhicule d'occasion pour le responsable des services techniques	IDEAL AUTOS LORIENT	7635.76 € TTC Frais de mise en route et carte grise inclus
Devis – bon de commande 2 Accompagnement aux formalités de fin de procédure DSP Ti Glas	ESPELIA PARIS	950 € HT
Devis du 27/10/2016 Achat mobilier nouveaux bureaux des adjoints et bureau polyvalent au 1 ^{er} étage	EFIDIS GUIPAVAS	3602.04 € HT
Devis du 21/10/2015 Achat matériel informatique nouveaux bureaux des adjoints et bureau polyvalent au 1 ^{er} étage	DIESE INFORMATIQUE SAINT POL DE LEON	3112.61 € HT

14 – INTERVENTIONS DIVERSES :

-M. Sébastien NORMAND informe que l'éclairage public le soir sur la commune s'éteint à 22 h 30 dans l'hyper bourg. Certains membres du conseil municipal font part du dysfonctionnement constaté dans le quartier de Guélébara et à la salle des fêtes ainsi qu'à la sortie du centre de l'enfance Ti Glas où il n'y a pas d'éclairage non plus.

-Mme Sophie GALLOUEDEC signale qu'il n'y a pas de protection latérale dans le hall d'attente au restaurant scolaire.

Clôture de la séance à 21 h 57

Affiché le 18 novembre 2016.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	